

ACT 13 - Le Merle

Association Chiens de Troupeau

SIRET : 828 766 378 00016

Domaine du Merle

Route d'Arles - 13300 - SALON de PROVENCE



A l'attention de Jean-Paul KERIHUEL
Président de la Commission Troupeau
de la Société Centrale Canine

Saint-Martin de CRAU, le 27 février 2020

Objet : Lettre ouverte
Concernant le Championnat de France Inter-Races sur Ovins, édition 2020

Monsieur le Président,

Vous savez que notre association **ACT13-Le Merle** s'est portée volontaire pour palier à l'absence de candidature pour l'organisation du Championnat de France inter race 2020. Nous nous sommes mis rapidement au travail pour que ce Championnat soit à la hauteur des attentes de tous, malgré un temps de préparation réduit.

Il y a quelques jours, j'ai été alerté par des membres de notre association de discussions démarrées le 29/01/2020 sur la page Facebook « *Com Troupeau Inter Races* » concernant le Championnat de France 2020. J'ai donc pris le temps de lire la grosse centaine de messages relatifs au Championnat, déclenchés par la publication du compte rendu de la dernière commission « validé » par le comité de la SCC.

J'ai été également informé d'une lettre des conducteurs au Président de la SCC, M. MOTTET (lettre du 9 février 2020) dont j'ai eu copie.

Compte tenu de la tournure inquiétante que prennent les discussions, il m'a semblé important de vous informer de la situation à ce jour de notre association **ACT13-Le Merle** :

- Notre association **ACT13-Le Merle** s'est engagée dans l'organisation de ce championnat pour sauvegarder cette tradition et permettre aux heureux sélectionnés d'y participer. Ceux qui ont de la mémoire se rappelleront que ce fut déjà le cas en 2001.
- **ACT13- Le Merle** n'en est pas à son coup d'essai puisque nous nous étions porté candidats (« Canicopter » à l'époque) pour l'organisation du Championnat 2010 sur le domaine du Merle.
- Plus récemment encore, notre association a participé à des degrés divers à d'autres Championnats : Martigues (2013), Avignon (2014), La Toussuire (2015).
- Pour l'organisation du Championnat 2020, **ACT13-Le Merle** a démarché les organisateurs du "*Salon des Agricultures de Provence*" pour inclure le Championnat 2020 dans cet évènement local. **ACT13-Le Merle** s'est donc engagée en son nom, et les réponses favorables ont été obtenues grâce à sa crédibilité sur le plan local. En effet, les organisateurs n'ont pas accepté au hasard d'inclure une telle manifestation au sein de leur "*Salon des Agricultures de Provence*" ([55000 visiteurs sur 3 jours l'an dernier](#)). Et les engagements moraux et financiers d'**ACT13-Le Merle** à ce jour sont tels que nous avons dépassé le point de non-retour.
- En bref, une « action d'éclat » lors de ce championnat (quelle que soit sa forme) exposera notre association à de graves conséquences... et seront certainement dévastatrices pour notre discipline. Sans compter l'impact négatif sur les Championnats des prochaines années, alors que les courageux volontaires pour une telle organisation ne sont déjà pas légion !

Bien sûr, je comprends la légitimité des protestations concernant certaines décisions imposées par la Commission troupeau, dont la façon de fonctionner mérite certainement d'être corrigée.

Mais, pour ce qui concerne **ACT13-Le Merle**, il est HORS DE QUESTION que le championnat en cours de préparation soit pris en otage !

Pour prévenir une telle éventualité, nous vous demandons de prendre toutes les mesures en votre pouvoir qui permettront d'apaiser les débats.

Il nous semble que votre proposition d'une réunion est déjà un signe positif de votre volonté de dialogue, mais nous ne sommes pas favorables à sa tenue à l'issue du Championnat, pour les 2 raisons suivantes :

- 1) Une telle réunion devrait avoir lieu BIEN AVANT le championnat pour ne prendre aucun risque de perturbations.
- 2) Les règles de fonctionnement du « Salon des Agricultures » ne permettent pas qu'elle soit organisée sur place

Je vous demande donc de bien vouloir organiser cette réunion au plus vite pour qu'une décision soit prise rapidement (idéalement pour la mi-avril). Si vous le souhaitez, un membre de notre association pourrait y participer en tant que représentant de l'organisation du championnat.

En guise de participation à l'effort de consensus et pour permettre aux concurrents de s'organiser, **ACT13-Le Merle** propose d'assurer la réception de 18 concurrents et des chiens en blanc prévus par le règlement, quel que soit le cas de figure qui sera finalement retenu pour ce championnat :

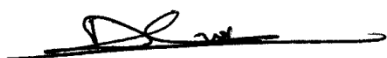
- Championnat « formule normale » (selon la règle de 2019)
- Championnat « nouvelle formule » (demi-finale + finale)

J'espère que cette lettre ouverte aura le mérite de la clarté et aura atteint son triple but :

- Vous inciter à régler rapidement les questions relatives au Championnat en apportant des réponses aux questions qui se posent, avant que cela ne prenne des proportions qui nous dépassent tous,
- Faire revenir à la raison ceux qui pensent qu'une révolution ponctuelle sur un WE de championnat suffira à tout corriger,
- Informer tous les licenciés « troupeau » des discussions en cours.

Je reste disponible pour en discuter de vive voix si vous le jugez nécessaire.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Daniel CROS.

Président de l'association ACT13-Le Merle.